

AGRICULTURE CONTRACTUELLE

L'Agrihotte: entretien avec Jacqueline Seidel

Depuis la saison passée, les consommateurs de la région veveysanne ont la possibilité de contracter une « hotte » de produits locaux avec un groupe d'agriculteurs adhérant à l'association L'Agrihotte. Développé à partir des réflexions apportées par les instigateurs de l'Affaire TourneRêve, ce projet est le fruit d'une collaboration entre l'Agenda 21 de la Ville de Vevey et quelques agriculteurs et consommateurs de la région. Après une première saison réussie, Jacqueline Seidel, responsable du développement du projet explique les raisons et les motivations qui ont poussé la Ville à soutenir sa création. Entretien.

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'Agenda 21 de la Ville de Vevey à promouvoir ce projet d'agriculture contractuelle de proximité ?

J.S.: La Ville de Vevey reçoit depuis longtemps déjà un marché paysan au centre ville. Cette activité, plébiscitée par les habitants de Vevey, est importante pour permettre d'une part aux agriculteurs de développer d'autres filières de vente et d'autre part aux consommateurs d'aller à la rencontre des producteurs et de s'approvisionner en produits régionaux et de saison. De par sa renommée régionale, le marché est également devenu une activité touristique. Malgré ce succès, le nombre d'étals tenus par des producteurs s'étiolé année après année, laissant bien souvent la place à des revendeurs. Cette évolution – également observée dans de nombreuses villes en Suisse romande - est une perte pour l'âme d'un marché paysan ! Sur la base de ce constat, l'Agenda 21 de la Ville – via son programme « ville-campagne » - a décidé de redynamiser l'attractivité de la manifestation et de développer d'autres projets favorisant les échanges directs entre consommateurs et producteurs. Le projet d'agriculture contractuelle l'Agrihotte n'est d'ailleurs pas le seul qui ait été mis en place. Un dépliant énumérant l'ensemble des exploitations de la région qui pratiquent la vente directe a été édité et distribué à la population et un marché spécial « Saveurs de Saison » est prévu pour le samedi 3 juin 2006.

Comment avez-vous eu l'idée de développer un projet d'agriculture contractuelle ?

J.S.: Ce n'est pas moi qui ai eu cette idée mais Michel Bloch de l'Agenda 21. J'ai simplement reçu un mandat pour le mettre sur pied. Pour moi, l'alimentation a toujours été au centre de mes intérêts. J'ai d'ailleurs longtemps travaillé à l'Alimentarium de Vevey. Je suis persuadée que seule une agriculture de proximité est à même de fournir des produits alimentaires de qualité et diversifiés, de saison et issus d'une production socialement, écologiquement et économiquement durable. Je suis issue d'une famille vigneronne, je suis donc sensible à l'ensemble de ces questions. C'est donc en tant que consommatrice engagée que j'ai accepté ce mandat.

L'idée d'un projet d'agriculture contractuelle provient des expériences

positives genevoises (Jardins de Cocagne et l'Affaire TourneRêve) et neuchâteloises (Lopin Bleu, L'Abbaye de Fontaine-André). Nous voulions tenter l'expérience à Vevey.

Concrètement, comme cela s'est-il passé ?

J.S.: En mai 2005, M. Bloch de l'Agenda 21 m'a approchée pour me parler de son projet intitulé à cette époque «Le Panier de l'agriculteur ». J'ai de suite été intéressée et j'ai accepté de relever le défi.

Le 1^{er} juin 2005, l'Agenda 21 invite l'ensemble des consommateurs et des producteurs de la région pour une conférence à Vevey sur l'alimentation et les produits du terroir. Comme conférenciers, nous avons invité deux personnes de l'Affaire TourneRêve et une spécialiste de l'alimentation. Suite à cette conférence, un groupe formé des responsables de l'Agenda 21, des six producteurs intéressés et de quelques consommateurs se réunit pour définir les grandes lignes de ce qui s'appelle encore le « panier de l'agriculteur » et qui allait constituer un premier test, à fin octobre.

Les produits sont issus de différents modes de production. Le minimum étant le respect des règles fédérales en vigueur (*ndlr* prestations écologiques requises ou PER). Nous ne désirions pas dogmatiser les modes de production – et diviser les producteurs sur la question - mais établir une relation de confiance avec le consommateur en misant sur la proximité et la transparence de la production. Ainsi, nous trouvons dans la hotte des produits biologiques à côté des produits IP-Suisse ou encore PER, annoncés comme tels.

Quel a été votre travail et celui de l'Agenda 21 dans le développement du projet ?

J.S.: Le responsable de l'Agenda 21 a cherché tout d'abord des fonds, notamment auprès de l'office fédéral de la santé publique (OFSP), pour la mise sur pied et la promotion de ce projet. Il a ensuite pris contact avec les responsables du projet genevois, et créé la rencontre entre producteurs et consommateurs en organisant la conférence du 1^{er} juin.

Après la définition des grandes lignes de ce premier « panier », mon mandat a consisté à mettre sur pied une structure apte à fonctionner seule par la suite. J'ai donc, entre autres, établi le fichier des

personnes potentiellement intéressées, rédigé les statuts pour la future association, organisé la constitution de celle-ci, élaboré un dépliant pour la promotion du projet et l'inscription à la première hotte, tout ceci sous la supervision de Michel Bloch.

Quels sont vos résultats après cette première saison ?

J.S.: Le contenu du panier de 2005 comprenait plus d'une dizaine de produits, provenant de six producteurs. L'association a accueilli plus de 100 membres qui ont payé leur cotisation de Sfr 10.-. 98 « hottes » payées à l'avance ont été remises aux consommateurs à la fin octobre dans le parc communal de Corsier. Cette livraison fut l'occasion pour les uns et les autres de se rencontrer et de sympathiser autour d'un verre.

Les producteurs semblent très satisfaits de cette première expérience : ils se sont tous engagés pour la reconduire en 2006. De même du côté des consommateurs, l'intérêt est vif et les retours très encourageants.

Quels sont les facteurs qui, selon vous, garantiront la pérennité du projet ?

J.S.: Un des points fondamentaux concerne « l'âme » à donner au projet. Selon moi, il devrait apporter aux consommateurs des pistes de réflexion concernant le maintien d'une agriculture paysanne de proximité, respectueuse de l'environnement et justement rémunérée. Il devrait instaurer le dialogue autour de ces questions.

Il est également important que les responsabilités qui incombaient à l'Agenda 21 soient transmises à l'association et à son comité, ceci afin d'impliquer plus directement les adhérents dans le projet.

L'autonomie économique à terme

doit également être une priorité. Il sera donc important d'augmenter le nombre de contrats, d'adapter la diversité des produits et le prix du panier en fonction des besoins financiers, notamment pour la promotion et la rémunération de tous les acteurs impliqués dans le projet. Pour 2006, l'association va d'ailleurs proposer deux types de panier afin de diversifier l'offre.

Uniterre va créer une plateforme d'échanges entre les différents projets d'agriculture contractuelle en Suisse, seriez-vous intéressée à y participer ?

J.S.: La question devrait être abordée au sein du comité de l'association mais à mon avis cela ne devrait pas poser de problème. Pour ma part j'y suis bien entendu favorable !

Merci pour cet entretien et longue vie à L'Agrihotte !

J.S.: Merci

Propos recueillis par Nicolas Bezençon



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Association «L'Agrihotte»
Jacqueline Seidel
Verger de Meruz, 2
1804 Corsier-sur-Vevey
021 921 32 64

lagrihotte@romandie.com
www.lagrihotte.ch



ERNEST ROTH S. A.

CH-2900 PORRENTRUJ

Tél. 032 465 70 70 Internet : www.rothsa.com
Fax 032 465 70 71 E-mail : info@rothsa.com